

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Tr R01	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Tr R02	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C
1ère Partie

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE
Durée 2 heures – 140 points / 200

Sujet N° Tr R02
2ème Partie

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE
Durée 1 heure – 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

1ère PARTIE : 2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 – OBJECTIF :

Le candidat doit être capable :

- 1 – de réaliser en autonomie et conformément aux prescriptions du constructeur, les contrôles et mesures demandés, en utilisant les appareils spécialisés, et d'annoncer des résultats validables.
- 2 – d'interpréter des résultats en indiquant les causes des défauts éventuels, les conséquences et en proposant les remèdes.

2 – DONNEES FOURNIES :

- Un véhicule équipé d'une suspension à gestion électronique.
- Un matériel de diagnostic des calculateurs XR25, TEP.....
- l'appareil de mesure des trains roulants et sa notice d'utilisation,
- le manuel de réparation relatif au véhicule,
- la fiche des valeurs caractéristiques,
- l'outillage d'appoint nécessaire.

3 – TRAVAIL A EFFECTUER :

1ère partie : * Contrôler la conformité du fonctionnement du système de gestion électronique de la suspension.

- * Remettre éventuellement en conformité le système.12
- * Installer l'appareil de contrôle de la géométrie
- * Relever les valeurs caractéristiques du train roulant.

2ème partie : A partir du relevé fourni par le centre d'examen à l'issue de la 1ère partie,

- * Analyser les causes possibles des valeurs non conformes
- * Définir leurs conséquences sur le comportement dynamique du véhicule
- * Préciser les remèdes proposés pour remettre le véhicule en conformité.

4 – EVALUATION :

1ère partie : / 10 – installation de l'appareil de contrôle

/ 35 – Relevé des valeurs et analyse de la conformité

2ème partie : / 15 – Analyse des causes possibles des valeurs non conformes

/ 20 – Définition des conséquences

/ 20 – Remèdes proposés

/ 40 – Présentation et formulation des conclusions devant le jury.